



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} Septembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 1^{er} septembre 2020 à 19 h 30 dans la salle du Centre Municipal de Loisirs, sous la Présidence de Mr Bernard STROBBE, Maire.

Etaient présents : STROBBE Bernard, CASTRO Laëtitia, CATRICE Pierre-Yves, DELEU Julien, DILLIES Thibault, GUERIN Jean-Christophe, GUIBERT Alice, LELEU Sabine, LEMAN François, MAZZOLINI Sylvie, PERCQ Joëlle, PRONIER Bernard, SCALBERT Mary-Armelle, SIMOEN Jean-Pierre.

Excusée ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie LEMAIRE : pouvoir à Mme GUIBERT

Mr le Maire constate que le quorum est atteint.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur l'antenne SFR

A l'ordre du Jour : Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2020 ; Budget primitif 2020 et compte administratif 2019 : suite aux observations de la Préfecture annulation de la délibération d'affectation du résultat 2019 du 27 mai 2020 et prise d'une nouvelle délibération et décision modificative au BP 2020 ; Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (CDD d'une durée maximum de 12 mois) au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à raison de 5 h/semaine ; Mise à jour du tableau des effectifs de la commune ; Règlement intérieur du conseil municipal ; Création de 2 postes de conseillers municipaux délégués (transition écologique/sport) au 1^{er} septembre 2020 ; Désignation des représentants dans les organismes extérieurs (SIVU du Val de Marque, correspondant défense, Ecole Ste Marie) ; Groupement d'intérêt public AGIRE VAL DE MARQUE : prorogation de la convention à compter du 17 novembre ; Questions et informations diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : SUITE A OBSERVATIONS DE LA PREFECTURE ANNULATION DE LA DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT 2019 DU 27 MAI 2020 ET PRISE D'UNE NOUVELLE DELIBERATION ET DECISION MODIFICATIVE AU BP 2020

Mr Dillies, adjoint, informe le conseil municipal des observations de la Préfecture. L'analyse du compte administratif 2019 fait apparaître un besoin de financement, or, il y a absence de crédit au compte 1068 dans le budget primitif 2020.

Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

A cet effet, il est proposé l'annulation de la délibération en date du 27 mai 2020 et une nouvelle affectation du résultat, à savoir :

Au 001 excédent d'investissement reporté	87 866,65 €
Au 1068 besoin de financement	116 899,37 €
Au 002 excédent de fonctionnement reporté	100 669,11 €

Une décision modificative sera effectuée afin de corriger les données inscrites au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ces propositions.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A RAISON DE 5 H/SEMAINE

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir des cours de piano.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- la création à compter du 7/9/2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 12 mois.
- Il devra justifier de diplômes et d'expérience professionnelle.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement indice brut 446, IM 392.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Mr le Maire propose à l'assemblée la mise à jour du tableau des effectifs de la commune, à savoir la suppression d'anciens postes qui n'ont plus lieu d'être, à savoir :

- Un ancien horaire d'ATSEM à 27 h/semaine
- Un ancien poste d'AEA principal de 2^{ème} classe à 5 h 30/semaine : l'agent a demandé sa mutation
- Un ancien poste d'AEA principal de 1^{ère} classe à 8 h 30/semaine : ancien horaire non occupé

Vu l'avis favorable du CTPI auprès du Centre de Gestion du Nord, dans sa séance du 12 mars 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire informe que dans un délai de 6 mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du conseil municipal.

Après délibération, il est demandé une modification à l'article 2, à savoir, un délai de 5 jours francs au moins pour l'envoi de la convocation.

Vu cette modification, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

CREATION DE 2 POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Mr le Maire rappelle que la création de postes de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du conseil municipal.

Mr le Maire propose de créer 2 postes de conseillers municipaux délégués, avec effet immédiat :

- Mr François LEMAN, conseiller municipal délégué à la « **transition écologique** »
- Mr Bernard PRONIER, conseiller municipal délégué aux « **sports et relations économiques avec les entreprises** ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, accepte la création de ces postes avec effet immédiat.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

- **SIVU Val de Marque**

Mr le Maire rappelle que par délibération DEL/2015/DG/69 en date du 25 juin 2015, la commune a approuvé la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Val de Marque. Ce syndicat permet d'assurer un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes de Forest-sur-Marque, Leers, Toufflers, Lys-lez-Lannoy et Willems.

Le SIVU est administré par un comité de délégués composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre.

Suite au renouvellement général, Mr le Maire propose de désigner :

Mr Thibault DILLIES : titulaire

Mr Jean-Pierre SIMOEN : suppléant

Accepté à l'unanimité des présents.

- **Correspondant défense**

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un correspondant défense. Il a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents désigne Mr Bernard STROBBE et autorise ce dernier à signer tous les actes correspondants.

- **Ecole Ste Marie**

Mr le Maire propose à l'assemblée de désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'Ecole Ste Marie, qui a souscrit un contrat d'association avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, il est proposé la candidature de Mme Alice GUIBERT.

Accepté à l'unanimité des présents.

- **La Marque au fil de l'eau**

L'association regroupe 11 communes du territoire Est du Val de Marque : Gruson, Chéreng, Baisieux, Willems, Anstaing, Tressin, Forest-sur-Marque, Bouvines, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin et Péronne en Mélantois. Son objectif est de promouvoir la culture sur son territoire et de mutualiser les moyens des communes en proposant des spectacles et animations de qualité pour ses habitants.

L'association organise des manifestations « La boucle de la Marque », la randonnée de la Marque, fête de la musique...

Après en avoir délibéré, Mr le Maire propose les candidatures de Mme Mary-Armelle SCALBERT et Mme Joëlle PERCQ. Approuvé à l'unanimité des présents.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AGIRE VAL DE MARQUE : PROROGATION DE LA CONVENTION A COMPTER DU 17 NOVEMBRE 2020

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la structure juridique « GIP AGIRE Val de Marque » portant les activités : Maison de l'emploi, Mission Locale, PLIE (plan local insertion à l'emploi) arrivera à terme le 17 novembre 2020.

Cette association aide les demandeurs à se resituer sur le marché du travail (stages, formations...), les aident sur des projets professionnels et personnels...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la prorogation à compter du 17 novembre 2020. A cet effet, il est demandé une présentation détaillée de l'action.

Une autre action de la MEL est également soulignée : le bus de la Fabrique à Entreprendre de la MEL oriente les entrepreneurs et futurs entrepreneurs sur des projets professionnels (ateliers, réunions d'information...).

Il sera présent sur le parking de la Pergola le jeudi 29 octobre 2020.

ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE : DEMANDE DE SFR

Mr DILLIES, Adjoint au Maire, informe que SFR s'était déjà rapproché de l'ancienne municipalité pour la pose d'une antenne sur le mât d'ORANGE existant sis rue de Moscou, près de la salle de sports « Les Bonniers ».

En effet, il y a obligation pour les opérateurs de couvrir le territoire. Dans le secteur, il n'y a pas d'antenne SFR

A ce jour, ORANGE et BOUYGUES TELECOM sont déjà implantés sur la commune. Des sondages ont déjà été réalisés dans le passé. Chaque opérateur verse un loyer à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, souhaite un temps de réflexion supplémentaire et demande une simulation de champs électromagnétiques.

La décision est donc reportée au prochain conseil municipal.

DIVERS

- **Compte-rendu de commission municipale**

Il est demandé l'envoi des comptes rendus de chaque réunion de commission à chaque conseiller municipal

- **Déchèterie**

Pour mémoire, Mr Guérin rappelle que la décision du tribunal administratif de juillet 2019 a annulé la modification du PLU de la MEL en octobre 2016, soit le classement de ce terrain en zone naturelle en terrain industriel, ceci pour accueillir la déchèterie.

De ce fait, le permis de construire déposé sur la base de cette modification de classification du terrain a été annulé par le tribunal administratif.

La MEL fait appel de la décision. Un mémoire en défense sera donc produit par le cabinet d'avocats Green Law.

Le PLU2 entrée en vigueur en juin 2020 classe le terrain en terrain agricole mais cela n'annule pas le recours car à la date du dépôt du permis de construire le terrain était classé en « zone industrielle » suite au vote du PLU 1.

Il faut donc poursuivre l'action en justice afin d'annuler de manière définitive la modification du PLU de octobre 2016.

Mr Guérin rappelle que Mr le Maire a délégation pour mener les actions en justice et a donc confirmé auprès du cabinet Green Law son mandat pour poursuivre l'action intentée. Un mémoire en défense a donc été déposé le 20 septembre.

- **Port du masque rue principale, rue des roloirs, rue Abbé Delbende**

Il est posé la question sur la nécessité du port du masque.

- **Terrain Elis**

Il est signalé l'image négative de ce terrain envahi par les mauvaises herbes et les déchets.

La friche ELIS n'appartient pas encore à la commune, il s'agit d'une propriété privée.
Une intervention auprès d'ELIS sera effectuée afin de signaler son état actuel.
Ultérieurement, une étude du cadre de vie sera réalisée avec la MEL

- **Journée World clean up**

Journée du nettoyage international le 19 septembre 2020.
Il serait souhaitable d'associer les écoles

- **Incompatibilités liées à la fonction de conseiller**

La question n'a pas lieu d'être sur l'incompatibilité entre l'exercice de conseiller municipal et le bénévolat dans une association.
L'incompatibilité s'exerce avec l'exercice d'un emploi salarié.
(Cf : guide pratique de l' élu local).

- **Inforest**

Sortie du journal « Inforest » fin septembre

- **Entretien des espaces verts du nouveau lotissement**

Le nécessaire sera fait auprès de l'entreprise ID VERDE.

- **Banquet des Aînés**

En raison des mesures sanitaires à respecter, la salle du centre de loisirs est trop petite pour accueillir les aînés. Afin de maintenir ce dernier, la solution du repas livré à domicile a été retenue.

- **Club des aînés**

Une réunion est programmée le 3 septembre afin d'échanger sur de nouvelles idées.

- **Braderie**

Annulation de la braderie, en raison des mesures sanitaires très strictes, difficiles à appliquer.

- **Fête des allumoirs**

Il a été décidé de maintenir les allumoirs.
Même sens de circulation

Prochain conseil municipal programmé 1^{ère} quinzaine de décembre

Séance levée à 21 h